Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 026-212600068-20200224-2020_02_24_7-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents
19	19	13

Date de la convocation
18 février 2020

Date d'affichage
2 mars 2020

EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALLEX

Séance du 24 février 2020

Le lundi 24 février 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL.
Etaient excusé(e)s : Louis QUAIRE (procuration donnée à Catherine BESSON), Marlène DE FROIDCOURT (procuration donnée à Jocelyne CASTON), Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.
Etaient absents : Didier CHALAS, Christophe BURLING.
Secrétaire de séance : Fanny MOREL.

SUBVENTIONS 2020 :
Soumises à un vote individualisé

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les crédits inscrits au budget primitif 2020,
Vu les demandes de subventions sollicitées par les associations,

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Commune d'Allex, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public. Les subventions 2020 sont listées en annexe du budget primitif voté ce jour.

Compte tenu des responsabilités prises par certains élus du conseil municipal dans plusieurs de ces associations, le Maire propose de procéder pour celles-ci, à un vote séparé.

En 2020, il est proposé d'attribuer aux associations concernées, les subventions suivantes :

BIBLIOTHEQUE ALLEXOISE : 6 170 €

(au titre des achats de livres : 1 700 €, de l'assurance : 350 €, des charges de personnel : 4 120 €)

Mme Christel DUBOIS ne participe pas au débat, ni au vote.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Le conseil approuve à l'unanimité.

.../...

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 026-212600068-20200224-2020_02_24_7-DE

SOUVENIR FRANÇAIS : 70 €

M. Gérard CROZIER ne participe pas au débat, ni au vote.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Le conseil approuve à l'unanimité.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- d'OCTROYER des subventions de fonctionnement aux associations susvisées pour un montant total de : **6 240 €.**

Le montant total de ces dépenses sera prélevé sur le crédit prévu au budget 2020 au chapitre 65.

Pour extrait conforme,
Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER